

tents, connaissant bien le monde arabe, encore jeunes, dans la première moitié de leur carrière qui sera généralement brillante.

Encore jeunes : Ottavi a 33 ans lorsqu'il lui est confié la lourde responsabilité de créer, ex nihilo, un consulat en Oman. Il lui fallait s'installer matériellement (on sait que le Sultan l'y a aidé), créer ses relations dans le monde omanais, défendre les intérêts français dans une période de crise avec l'Angleterre. Et tout cela très seul, sans un adjoint français jusqu'à l'arrivée des maîtres fourriers du dépôt de charbon, loin de ses bases arrières, avec des communications longues avec Paris.

Cet isolement, cet éloignement sont souvent mentionnés dans leurs lettres au Personnel, alors que leurs responsabilités étaient grandes. En outre, les séjours étaient longs dans des conditions climatiques difficiles à supporter, "chaleur d'enfer", soleil terrible, implacable. Et cependant, on les sent passionnés par leur tâche et par le pays, refusant de quitter leur poste jusqu'à ce que leur santé les y oblige. Leurs rapports sur la vie et les coutumes en Oman, les questions économiques et commerciales permettent de mesurer leur intérêt pour ce pays et la profonde connaissance qu'ils en ont acquise.

Pour ma part, je suis heureuse que l'initiative de M. Koetschet m'ait permis d'évoquer la valeur et le courage de nos premiers représentants en Oman.

chargèrent de célébrer un petit service religieux, en l'absence de prêtre, service qui fit une excellente impression surtout chez les indigènes fervents croyants) et enfin la foule des indigènes de tous rangs qui tinrent à accompagner à sa dernière demeure celui qui fut pour eux le représentant d'un pays aimé à Mascate (presque toute la population avait tenu à assister aux obsèques, car feu Monsieur le Consul Jeannier, par son amitié, son long séjour à Mascate et enfin sa parfaite connaissance des choses de l'Orient et les moeurs arabes, jouissait personnellement d'une sympathie à laquelle peu d'Européens peuvent atteindre en pays musulman), donnaient à la cérémonie un éclat qu'il eut été impossible de rehausser davantage. Mort à son poste, en soldat, il eut les obsèques qui lui étaient dues, belles dans leur simplicité".

Le dernier consul de France, avant la fermeture du consulat, arriva à Mascate en février 1919, ou plutôt revint. Il s'agit de Charles Lecoutour qui avait déjà assuré la gérance à la mort de Blanchon. Son séjour sera de courte durée, la maladie en effet, s'acharnait sur nos derniers consuls. Le 27 novembre, il quittait Mascate pour Bombay sur un navire hôpital. Comme d'habitude, la gérance est assurée par le maître fourrier Yvonnou, qui venait de remplacer Mateudi. C'est à lui que reviendra la charge de fermer le consulat en 1920.

En effet, la première guerre mondiale et les ravages qu'elle avait laissés en Europe, avait éloigné la France de Mascate. L'Angleterre était maintenant une alliée au côté de laquelle on avait signé l'armistice. Les intérêts français en Oman étaient moindres, il ne restait plus que quatre à cinq boutres francisés à Sour.

Le 2 décembre 1920, J. Yvonnou écrivait très laconiquement au Ministre des Affaires Etrangères :

"J'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que j'ai remis aujourd'hui le service de ce poste entre les mains de Monsieur R. Vadala, Consul de France à Bombay".

Il faudra attendre 1970 pour qu'une nouvelle génération, non plus de consuls mais d'ambassadeurs, vienne prendre la relève, mais ceci est une autre histoire.

Que conclure de ces premiers consuls ?

Que ce furent des hommes de valeur, des diplomates compé-

*Chiffre valable selon le temps que le protégé reste au service des Français.

Si l'auxiliaire indigène jusqu'en 1920 restera toujours le même Cheikh, à savoir Abdul Aziz, les seconds-maîtres fourriers de la marine se succédèrent : Après Le Forestier, Tanguy, Guillou, Lequelles (mort à son poste), Constans, Mateudi. Jeannier soutenait son personnel et intervenait très souvent pour leur obtenir des gratifications. En 1917, notre parc à charbon ayant été cédé provisoirement à l'Angleterre pour y entreposer du mazout, il intervint pour que la marine ne retire pas son géant. Il écrit de façon prémonitoire :

" Ce n'est pas seulement au point de vue de l'observation des règlements que le Consulat de Mascate ne saurait se passer d'un auxiliaire français digne de confiance. Le climat de ce pays est tel que l'on n'est jamais certain de ne pas tomber malade d'un moment à l'autre (malaria, paludisme, insolation, coups de chaleur, sans parler des épidémies) et la présence de deux personnes s'aidant et se suppléant au besoin est indispensable à la marche du service. Comme le sait Votre Excellence, c'est grâce au second-maître fourrier Jeanne que la sauvegarde des archives et la gestion du poste furent assurées lors du décès inopiné de Monsieur Blanchon".

En effet, il devait mourir le 24 septembre 1918, affaibli par quelques années consécutives sous ce "terrible climat". Le second-maître Mateudi a fait une description émouvante de l'enterrement de Jeannier :

" En l'absence de tout autre moyen de transport à Mascate, je m'étais procuré huit porteurs que j'avais fait habiller, ainsi qu'il est d'usage, d'une gandoura blanche neuve, Comme le cimetière n'est éloigné du Consulat que de cinq minutes, ils suffirent largement. J'avais aménagé au Consulat, dans la galerie intérieure, une chapelle ardente. Ainsi que je l'ai dit en son temps, ma lettre n 3 - Personnel, j'avais recouvert le cercueil du drapeau national sur lequel j'avais placé le chapeau d'uniforme, l'épée et les décorations du défunt.

Le piquet d'honneur formé par les officiers de terre et de mer anglais, le piquet de cipayes en armes et de marins, le Sultan et sa suite nombreuse (toute sa famille et ses nobles), les différentes autorités anglaises, les employés du Consulat britannique et de ses annexes postes etc., la colonie portugaise (Goanais, catholiques romains, qui se

Maurice Lecoutour en novembre 1908. Celui-ci sera secondé par Le Forestier à partir d'avril 1909 qui remplace Jeanne. C'est lui qui aura à régler la succession de ce Goguyer qui laissait un important stock d'armes.

Le 6 septembre 1909, arrivait le nouveau titulaire du consulat, Albert Jeannier. Celui-ci, né en 1862, avait déjà une expérience dans plusieurs postes dont Zanzibar. Il était consul de deuxième classe. Inutile de dire qu'il était diplômé des langues orientales. Dans un de ses premiers postes à Bagdad, il était noté de la façon suivante : "caractère très froid et très calme, sera un très bon agent dans les postes du Levant et de Barbarie".

Le personnel du poste tel qu'il apparaît dans un rapport de mars 1911 est toujours peu nombreux :

- Un consul de seconde classe, titulaire.
- Un auxiliaire indigène.
- Le chancelier substitué, désigné sur la demande et avec l'agrément du Département, est le second-maître fourrier gardien, comptable du dépôt de charbon français .

Personnel subalterne :

- Un chef cawas.
- Deux cawas, garçon de bureau.
- Quatre cawas bateliers.
- Un jardinier.
- Un nettoyeur.

Le dénombrement de la population, d'après Jeannier était alors :

- Habitants de l'Oman environ	500.000	
- Habitants de Mascate et environs	30.000	
- Habitants de Mascate ville	15.000	
- Habitants des Européens qui ont séjourné plus ou moins longtemps à Mascate en 1910	30	
- Habitants des Français	10	
- Habitants des protégés français d'après le traité de 1844 et les convention relatives aux boutres francisés environ		250 *

dépôt de charbon, aussi.

Mais il restait le travail consulaire et administratif. Comme Ottavi, Laronce eut des démêlés avec un français de Mascate, gros négociant d'armes nommé Goguyer qui, semble-t-il, réussit à empoisonner la vie du consulat au delà même de sa mort puisqu'il fallut régler sa succession. Celui-ci refusait, en effet, de se plier à la décision prise à la conférence internationale de Bruxelles qui interdisait la liberté de commerce des armes à Mascate. Enfin, il dut s'opposer à une tentative de détournement par le consul anglais de son drogman auxiliaire, le Cheikh Abdul Aziz (le même qu'à l'époque d'Ottavi, à qui il accorde un congé d'un mois pour surveiller ses intérêts dans le Djebel Akhdar). En outre, il suivait attentivement les questions économiques et commerciales et transmettait régulièrement au Quai d'Orsay, des rapports à ce sujet.

Depuis qu'un dépôt de charbon était installé à Makallah, géré par un maître-fourrier de la marine, le consulat bénéficiait d'un auxiliaire précieux, à défaut d'un drogman auxiliaire de carrière qu'il n'avait jamais pu obtenir, et Laronce, comme ses successeurs, interviendra régulièrement pour obtenir des gratifications, d'abord pour Casta, gardien comptable du dépôt de charbon de 1907, puis pour Jeanne qui lui succède.

En 1907, pour la première fois, dans ses notes annuelles, Laronce manifesta le désir de changer de poste pour des raisons de santé. En 1908, il plaida, juste avant son départ, pour le maintien du consulat à Mascate que Paris voulait rattacher à Calcutta. Laronce comme Ottavi, aura passé sept ans à Mascate mais contrairement à ce dernier, il sera revenu en France entre-temps. Plus pondéré que ce dernier, ses avis seront en général suivis par Paris.

Monsieur Blanchon, vice-consul à Mascate prit la gérance le 5 mai 1908. Son séjour fut de courte durée car il mourut en septembre 1908, assisté dans sa maladie par le Docteur Scott de l'Indian Medical Service, gérant le consulat d'Angleterre. Il semble d'ailleurs que les titulaires du consulat de France aient toujours eu recours au médecin anglais sur place dont ils ont toujours loué le dévouement. Le Sultan assista à ses obsèques.

C'est le gérant du dépôt de charbon, Jeanne qui régla tous les détails et assura la gérance du consulat en attendant l'arrivée de Charles.

d'originalité, n'était un soleil implacable..." . Il remarquait, à cette occasion, que les boutriers désertent de plus en plus la côte orientale d'Afrique pour Bombay dont ils rapportent, entre autres, des cotonnades, du riz, du sucre ...

Cette chaleur, si difficile à supporter pour les Européens, avait "altéré" sa santé ; aussi demanda-t-il dès janvier 1903 à prendre un congé de six mois. N'étant pas depuis deux ans à Mascate, il n'avait pas droit aux remboursements de ses frais (les séjours étaient alors de trois ans). Aussi, chose qui nous paraît incroyable aujourd'hui, il proposa de prendre en partie à sa charge (la moitié par exemple) des frais de voyage de l'agent qui sera désigné pour le remplacer ; étant entendu qu'il supportera ses propres frais. Après un court séjour en France, il est rappelé à Mascate. En effet, Dorville ne s'était pas distingué pendant sa gérance intérimaire au cours de laquelle des protégés français avaient été arrêtés à Mascate.

Cependant, le Gouvernement français avait besoin de Laronce à Paris pour préparer sa défense devant le tribunal de La Haye . Laronce est donc rappelé en mai 1904 et nommé adjoint de Maurice Herbet, en qualité de secrétaire de la délégation française auprès du tribunal arbitral. Beguin Billecoq est chargé de la gérance.

Grâce à l'album de son petit fils, Xavier Beguin Billecoq, illustré par les photos prises à Mascate par Madame Beguin Billecoq, le passage de Jean Beguin Billecoq à Mascate est mieux connu. Celui-ci arriva en Oman en juin 1904 et y restera jusqu'au 1er novembre 1905. Il est le premier consul français qui arriva à Mascate, marié. On connaît l'intrépidité de sa femme qui n'hésitera pas à l'accompagner à Sour pour la saison des boutres et reçut plus tard la médaille d'honneur des épidémies, en argent, pour son attitude courageuse, en particulier à Mascate.

Après la sentence de La Haye en 1905 qui donnait en grande partie raison à la Grande-Bretagne, la tension se relâchait en ce qui concerne les boutres. En revanche, le consul devait surveiller le commerce des armes qui battait son plein. En janvier 1905, pour des raisons de santé, il alla passer un mois à Karachi et en octobre 1905, il remettait le consulat à Laronce qui retrouvait son poste, le grade de consul de deuxième classe et un climat politique bien différent. En effet, le querelles franco-anglaises s'étaient apaisées. L'entente cordiale de 1904 avait changé les rapports. L'affaire des boutres était réglée, le

Ernest Roger Laronce, (né en 1869), qui lui succéda, avait été, comme Ottavi élève-drogman, diplômé de Langues orientales. Il était aussi célibataire à son arrivée à Mascate, il ne se maria que très tard en 1929. Il était également passé par Zanzibar où il était drogman chancelier, lorsqu'il est désigné pour gérer le consulat de Mascate.

Laronce, qui se trouvait en France, aura quelques difficultés pour rejoindre Mascate. En effet, il n'y avait plus de lignes régulières entre Aden et Mascate, aussi écrit-il au Personnel, que si on l'y autorise et surtout si on le rembourse, il compte passer par Bombay, où chaque jeudi, un bateau de la British India effectue un départ pour Karachi, Mascate et les ports du Golfe Persique.

Il s'inquiétait, non sans raison, de la réception que lui ferait Ottavi, qui n'avait pas sollicité ce congé. En effet Ottavi, toujours aussi passionné par sa tâche, était parti sans l'attendre, à Sour, pour "diriger la surveillance des boutres francisés du 15 avril au 15 juin", comme chaque année. Il ne remit donc la gérance à Laronce que le 1er juillet 1901, comptant bien reprendre son poste par la suite.

Laronce, au début devait partager son temps entre Mascate et Zanzibar. En 1902, il demanda à être nommé définitivement à Mascate. Cette même année, le 30 septembre, le vice-consulat est transformé en consulat. En effet, une ordonnance de 1833 interdisait à un représentant vice-consulaire d'exercer le droit de juridiction qui avait été reconnu à la France par la traité de 1844 avec l'Oman. L'érection du vice-consulat en consulat permettait d'organiser légalement un tribunal consulaire, au lieu de dépendre de la Réunion. Cette même année, un incident de pavillon valut à Laronce d'être sévèrement rappelé à l'ordre par Delcassé, le Ministre des Affaires Etrangères. Son cawas avait, en effet, le jour de Noël, remplacé un pavillon endommagé par un pavillon anglais "qu'il avait sous la main". Dans le contexte de rivalité franco-anglaise de l'époque, on imagine facilement l'émoi des autorités françaises. L'incident est vite oublié et Laronce se prépare à recevoir les bâtiments de guerre russes et français qui croisent dans les eaux du Golfe Persique.

Comme son prédécesseur, il se rendit à Sour en avril de la même année avec l'embarcation du consulat, ce qui lui prit trois jours pleins, ayant marché jour et nuit. Il reconnaissait que "ce yachting d'un nouveau genre sur les côtes de l'Oman, ne manque ni d'intérêt ni

constitution solide et surtout dit-il " c'est l'époque où nos boutres arrivent à Mascate, période assez délicate ". L'arrivée des boutres rythmait le travail du consulat et représentait pour eux une période d'intense activité.

En octobre 1898, il refusa encore de rentrer en France :

"Je me sens encore assez de force pour y prolonger mon séjour, afin de continuer les recherches et les études qui me restent à faire en ce qui concerne la partie économique de ma mission et aussi afin de compléter quelques notes que j'ai recueillies sur la géographie, l'histoire et la langue de l'Oman".

Ottavi s'attachait avec autant de passion à régler les problèmes politiques que les questions de protocole et de préséance. Il exigera des bateaux français qui venaient croiser le long des côtes d'Oman, lors de l'arrivée des boutres, d'être salué de onze coups de canon au lieu des sept réglementaires que le décret de 1885 lui accordait, afin de ne pas être en reste avec son collègue anglais.

Il montra la même intransigeance lorsque son drogman indigène Abdul Aziz se vit refuser le droit de transmettre des communications officielles au Sultan dans les mêmes conditions que les drogman des autres consulats. Le commandant de la division navale de l'Océan Indien qui rapporte l'incident, ne voit d'autre solution que la nomination d'un drogman de carrière.

Le travail de vice-consulat était, en effet lourd pour un homme seul, sans adjoint, dans des conditions climatiques difficiles.

En 1901, le Ministère des Affaires Etrangères, à la demande du Foreign Office, lassé par son intransigeance, rappelle Ottavi, sous prétexte de s'entretenir avec lui de vive voix des affaires du Golfe Persique. L'affaire des boutres francisés était rentrée dans une phase critique et allait être portée devant le tribunal de la Haye. Le Département lui accorda un congé de quelques mois et lui annonça l'arrivée de Laronce, son successeur.

Ottavi avait donc résidé sans interruption près de sept ans à Mascate. Intelligent, intransigeant et obstiné, il avait créé le consulat, y avait déployé beaucoup de zèle et donné du poids à la présence française.

à la mission avec un zèle qui seul lui permet de conserver une place importante à côté de son collègue anglais, entretenant d'ailleurs, est-il besoin de le dire, avec celui-ci les meilleurs rapports personnels"...

Son mérite était d'autant plus grand que sa mission avait mal commencé .

Malgré un cadeau de bienvenue à son arrivée, il avait été mal accueilli ou plutôt pas accueilli par le Sultan qui se plaignait - non sans raison reconnaîtra le Quai d'Orsay - de ne pas avoir été prévenu ; lui reprochait de n'être pas arrivé sur un bateau de guerre comme les anglais, et de ne pas lui avoir apporté une lettre personnelle du gouvernement français. Il lui faudra attendre trois semaines pour être salué par des coups de canon qui en quelque sorte l'officialisaient .

Cependant après trois ans sans interruption à Mascate, sa santé, déjà ébranlée par son séjour à Zanzibar, se ressentait de cette vie active, dans un climat difficile à supporter pour des Européens, à une époque où l'on ne connaissait ni réfrigérateur, ni air climatisé.

Il écrivit alors une lettre pathétique à notre consul à Bombay avec qui il correspondait régulièrement par le bateau des Messageries Maritimes. L'écriture même de la lettre, que le consul de Bombay s'empressa de transmettre à Paris pour intervenir en sa faveur, montre l'état d'épuisement d'Ottavi. Certains passages valent d'être cités car ils rendent bien compte de l'activité du consul :

" Je suis épuisé et dans un état qui pourrait bien me jouer un mauvais tour. Le Consul d'Angleterre a quitté il y a une quinzaine de jours :excitation cérébrale extraordinaire, on craignait pour sa raison . Moi, j'ai la tête solide mais je crains bien que ma constitution déjà atteinte fortement à Zanzibar ne reçoive le coup de grâce à Mascate. Je voudrais demander un congé mais j'en suis empêché par des raisons de service, j'ai notamment des arabes en prison qui attendent leur jugement. La cour de la Réunion ne se presse pas et si le jugement arrive pendant mon absence qui le notifiera aux intéressés ? Il n'y a personne ici pour me remplacer et j'ai certaines raisons pour ne pas demander encore mon changement ... Une compagnie d'assurances sur la vie ne donnerait pas lourd aujourd'hui de votre serviteur " .

Mais bien que le Département se soit laissé attendrir, Ottavi refusa de quitter son poste, disant que la grosse chaleur était passée, sa

- l'acte de la conférence de Bruxelles sur la traite.

Il devait assurer seul la surveillance des boutres battant pavillon français qui font l'intercourse entre Mascate, Zanzibar, les Comores et Madagascar.

Son attitude vis-à-vis du Sultan et des représentants anglais sera faite, "surtout au commencement, toute de réserve et de tact". Ses instructions ajoutent : "vous êtes le gardien-mais le gardien réservé et discret - de nos droits dans l'Oman, vous êtes l'agent -mais l'agent circonspect et prudent- de notre influence en Arabie et dans le Golfe Persique".

Nanti de ces recommandations, il s'embarqua à Marseille sur un bateau des Messageries Maritimes.

Le voyage de France jusqu'à Mascate était long, de quatre à six semaines . Après un arrêt au Caire pour "éviter les brusques changements de température", il débarqua à Mascate le 8 novembre 1894.

La première difficulté, à son arrivée, fut de trouver un logement. Il commençait à désespérer lorsque deux ans plus tard, le Sultan Faysal bin Turki, dont il avait su gagner la confiance, lui offrit une des quatre ou cinq plus belles maisons de Mascate, qui est aujourd'hui Bait Fransa. Ce qui le mettait sur un pied d'égalité avec les Anglais qui étaient très bien installés.

Sans attendre, Ottavi entreprit avec beaucoup d'intelligence, sa tâche qui était, on l'a vu d'après ses instructions, beaucoup plus politique que consulaire :

En dehors de la protection des boutres francisés, il allait avoir à régler une affaire délicate : l'histoire du dépôt de charbon de l'anse de Bandar-Jissah qui faillit tourner au drame. Ottavi sera à la hauteur de sa tâche comme en témoigne le commandant de la "Surprise", une canonnière française qui fit escale à Mascate en mars 1897 .

" Notre influence actuelle à Mascate ne saurait être attribuée qu'à deux causes ; la première que j'ai constatée moi-même, c'est la situation exceptionnelle qu'a acquise notre vice-consul auprès du Sultan, dont il possède visiblement la confiance et avec lequel il s'entretient constamment seul à seul. Il est fort actif et bien renseigné et se donne

Au début du XIXème siècle, avec le retour de la France dans l'Océan Indien, on reparla de la nomination d'un Consul. Après la signature du traité de commerce et d'amitié entre les deux pays en 1844, un consul de France, Monsieur Broquant fut nommé à Zanzibar où le Sultan s'était installé. Lorsqu'un des fils du Sultan Saïd Bin Sultan, s'établit à Mascate, laissant son frère à Zanzibar, il fut de nouveau question de l'accréditation, auprès de lui, d'un consul français.

Il faudra encore attendre quelques années, jusqu'en 1894, pour qu'enfin, un représentant français arrive à Mascate. Ce sera Paul Ottavi.

Qui sont donc ces consuls qui, de 1894 à 1920 soit un quart de siècle, vont représenter la France auprès du Sultanat d'Oman ?

Ce sont tous des orientalistes, sortant de l'Ecole des langues orientales, parlant l'arabe, le turc, le persan et le plus souvent une langue occidentale, en général l'anglais. Ils sont relativement jeunes (environ 30 ans) . Ils arrivent à Mascate, ayant fait leurs armes dans différents consulats au Proche Orient, ou dans l'Océan Indien et poursuivront par la suite une très honorable carrière.

Le premier, Paul Ottavi, est né en Corse en 1861 dans une famille d'instituteur, outre l'Ecole des langues orientales, il avait fait l'école des Hautes études. Il avait commencé sa carrière en 1887 à Beyrouth, puis Alep en 1889, Zanzibar en 1890, Mogador en 1892 avant d'arriver à Mascate en 1894. Il terminera sa carrière comme consul général à Damas, où il est nommé en 1911.

Avant de partir pour Mascate (il n'était encore que drogman), il est nommé vice-consul. Dans sa lettre de nomination, la Direction du Personnel lui fait remarquer "votre séjour antérieur à Zanzibar vous désignait plus particulièrement pour occuper ce poste que vous aurez à organiser".

Les instructions prises à Paris avant son départ étaient claires. Son action devait se fonder sur :

- le traité d'amitié et de commerce de 1844,
- la convention de 1862 entre la France et l'Angleterre qui garantit l'indépendance de l'Oman et de Zanzibar,

LES PREMIERS CONSULS DE FRANCE A MASCATE

Monique BERGER DE NOMAZY

Aujourd'hui où nous célébrons le centenaire de l'arrivée à Mascate du premier consul de France, Paul Ottavi, je voudrais vous parler de la vie de ces premiers consuls telle qu'on la découvre à travers leurs dossiers personnels du Quai d'Orsay.

Mais, auparavant une question :

Pourquoi avoir attendu la fin du XIX^{ème} siècle pour avoir un représentant à Mascate alors que la France entretenait des relations confiantes avec le Sultanat depuis le XVII^{ème} siècle, malgré quelques actions intempestives de corsaires français ?

L'idée était pourtant ancienne. Déjà au XVIII^{ème} siècle, le Gouverneur des Mascareignes, pour qui ces relations étaient importantes, demandait avec insistance l'établissement d'un consulat :

" Soit pour la relâche des bâtiments du Roy qui sont très fréquents dans ce parage, soit pour l'agrandissement du commerce qu'on a déjà entamé de l'Isle de France, soit surtout pour une correspondance très suivie qu'on peut établir de nos colonies de l'Inde en France par ce pays".

A la veille de la Révolution, on était sur le point d'aboutir. Le Sultan proposait même une maison au futur consul. La Révolution allait tout remettre en cause, jusqu'à ce que les actes de piraterie des corsaires français au large de l'Oman, obligent la Comité de Salut Public à réagir. Celui-ci dans l'espoir d'arranger les choses, nomma le citoyen Beauchamp en 1795, astronome distingué. On sait que Beauchamp, qui est donc le premier représentant nommé par la France, ne parviendra jamais à Mascate, ayant appris que les Anglais voulaient l'emprisonner à son arrivée.

Bonaparte fera une nouvelle tentative en 1803. Il désigna Ca-vaignac, qui arrivé devant Mascate le 30 octobre, ne put débarquer, le Sultan lui ayant fait savoir qu'il voyait plus souvent les bateaux anglais que français.